



Aux contribuables de la municipalité de Nantes

**AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N° 483-22**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :**  
**PROJET DE RÈGLEMENT NO 483-22 RELATIF A LA DEMOLITION D'IMMEUBLES**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 23-01-17 à sa séance du 17 janvier 2023, du projet de règlement numéro 483-22 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N° 483-22 RELATIF A LA DEMOLITION D'IMMEUBLES, tiendra une assemblée publique de consultation le 7 février 2023 à compter de 18 :30, dans la salle du conseil située au 1244, rue Principale, Nantes , en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- Le règlement vise à inclure les modifications suivantes:


- Règlement sur la démolition.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à la Municipalité de Nantes, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023.

  
Ali Mohammed Ayachi,  
Directeur général et greffier trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023, l'avis public concernant l'adoption du règlement numéro 483-22 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 16 :00.

*En foi de quoi*, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023 à 16:00.

  
Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et greffier-trésorier